

SOMME-VESLE BULLETIN MUNICIPAL N° 54

Janvier 2024



Table des matières

Sommaire	
Edito du Maire	
Le Conseil Municipal	
ETAT CIVIL	
AMENAGEMENTS ET PROJETS	20
VIE DU VILLAGE	21
LES HABITANTS	29
SERVICES	40
MAISON FRANCE SERVICE DE COURTISOLS	42
SAPEURS POMPIERS INTERCOMMUNAUX	44
LYCEE AGRICOLE	4
NUMEROS LITUES	14



Edito du Maire

L'année 2023 fut une année charnière dans l'évolution des projets sur notre commune.

La salle polyvalente André Rouvier a vu le jour et compte de nombreuses locations les weekends ainsi que des réservations en semaine.

L'éclairage public est désormais passé en 100% LED, et les travaux d'enfouissement réseaux vont bientôt reprendre pour les dernières tranches du village.

Nous embellissons les entrées du village côté Courtisols, Poix et Grande Romanie par des massifs de fleurs et arbustes afin de pouvoir donner de la couleur sur notre commune.

En collaboration avec les élèves du lycée agricole et pour continuer dans les couleurs, les plaques d'égouts et les plots béton seront également peints à l'effigie des différents éléments qui entourent notre village, comme le lycée, le musée de la Bertauge etc...

Nous travaillons avec la gendarmerie sur les problèmes d'excès de vitesse encore trop nombreux malgré le dispositif mis en place rue Haute. Il ne reste que les contrôles des forces de l'ordre pour réprimander les chauffards qui se permettent encore des incivilités qui restent dangereuses pour nos enfants. Des plots au niveau des passages piétons pour faire ralentir les véhicules seront mis en place courant 2024.

Comme vous pouvez le constater le conseil travaille sur des solutions adaptées pour la sécurité de tous, sans pour autant gêner nos agriculteurs sur qui nous comptons également pour passer l'information aux transporteurs routiers. Suite aux différents projets qui ont abouti, l'année 2024 sera donc plus calme pour ce qui concerne les travaux publics. Néanmoins les bois qui entourent notre village ainsi que les abords de la Vesle restent d'actualité, c'est pourquoi nous avons besoin de volontaires pour rejoindre la commission nature. Pour cela, contactez-nous.

Le conseil municipal a atteint la plupart de ses objectifs et continue de soutenir les projets culturels et publics comme le marché des Producteurs et Artisans Locaux, les diverses associations du village ainsi que le soutien au comité des fêtes qui ne cesse d'animer notre commune. Votre participation et votre dévouement sont essentiels, afin de faire perdurer l'animation et l'embellissement de Somme-Vesle.

Il me reste au nom du conseil municipal et de moi-même, à vous souhaiter une excellente année 2024.



Ses membres



Freddy MELLET, MAIRE



Julien MAS, Premier adjoint
Patrimoine, Voirie, Eclairage
public, Finances,
Embellissement



Deuxième adjointe
Patrimoine, Voirie,
Eclairage public, Régie



Troisième adjoint

Patrimoine, Voirie, Eclairage
public, Finances, Embellissement,
Affaires sociales, Pompiers

Julien CLOWEZ,



Benoît COLLERY, Conseiller

Patrimoine, Voirie, Eclairage public, Communication, Affaires sociales



Charline
DENOYELLE,
Conseiller

Patrimoine, Voirie, Eclairage public, Scolaire



Mickaël DUPUIS, Conseiller

Finances, Scolaire



Sébastien GIROD, Conseiller

Patrimoine, Voirie, Eclairage public, Communication



Sébastien ROUX, Conseiller

Patrimoine, Voirie, Eclairage public, Finances



Lionel WERLÉ, Conseiller

Patrimoine, Voirie, Eclairage public, Finances



- Mattéo, Dominique, Éric WIBAUT le 10 janvier 2023
- Olivia, Karine, Françoise DANA le 22 mars 2023
- Léo, Pierre, José POIRET le 13 novembre 2023
- Sacha, Vincent, Denis CURY le 18 décembre 2023





- Romain, Gérard BOULANGER et Vanessa, Nathalie, Pascale JENNEQUIN le 27 mai 2023
- Laurent, Sauveur, Edmond BEAUQUENNE et Audrey, Laurence PERARDEL le 23 septembre 2023



- Aurélie, Marie POUCHET et Loïc, Victor, Albert BARRET le 30 juin 2023
- Charlotte, Barbara, Julie BROGNIART et Alexandre, Adam PAWELSKI le 16 octobre 2023
- Céline, Marie, Josiane LACULLE et Teddy, Jacky, Roger CACHIER le 18 janvier 2024





Rolande ARNOULD, le 15 janvier 2024



Élevage et vente à Dampierre le Château

Jean-Louis PIERRE 06.87.24.41.69 www.champescargots.fr

Procès-Verbal du Conseil municipal du 14 janvier 2023

Délibération n°2023_01_001 DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT BUDGET 2023

Le conseil municipal autorise les dépenses d'investissement à hauteur de 25% du montant des dépenses 2022.

ADOPTÉE à l'unanimité

Délibération n°2023_01_002 SIEM RUE DE MARSON

Le conseil municipal accepte la fiche financière du SIEM concernant le remplacement en LED des luminaires situés Rue de Marson pour un montant de 4 646.50€

ADOPTÉE à l'unanimité

Délibération n°2023_01_003 TARIF DE LA CASSE VAISSELLE DE LA SALLE POLYVALENTE

Le conseil décide d'établir une fiche d'inventaire avec les prix en cas de casse vaisselle d'un locataire de la salle polyvalente

ADOPTÉE à l'unanimité

Délibération droit de place

Le conseil décide de reporter la décision au prochain conseil

Informations diverses

- Des conseillers vont créer une association afin de pouvoir organiser un marché mensuel.
- Vœux et inauguration : rdv à 9h30 pour préparer la salle et 11h le début
- Formation premier secours : voir avec le CNFPT pour les agents et voir avec un collègue de Julien Mas pour les conseillers
- Machine à pain : toujours en attente du boulanger de Courtisols. Voir avec celui qui vient à Auve
- Eclairage mairie intérieur : devis pour tout refaire
- Informatique pour le secrétariat : devis pour une tour avec clonage des fichiers
- Revalorisation du Rifseep des agents : discussion au prochain conseil
- Repas des anciens : reporté au 4 mars

Questions diverses

- Devis pour les bois qui sont le long des chemins de l'association foncière par Benoit Collery
- L'agent technique (Jean-Michel Pannet) en arrêt mars avril début mai. Voir comment le remplacer. Devis pour le changement du moteur du camion
- Pour les bois de la commune, se renseigner si on travaille avec l'ONF ou faire fonctionner une entreprise de Somme Vesle (Au bois de la Vesle M. Legendre)
- Ligue contre le cancer souhaite voir le Maire pour pouvoir en informer les habitants
- Réunion de fin de chantier pour la sécurité routière doit être faite
- Prochain conseil le mardi 28 février 2023

Procès-verbal du Conseil municipal du 27 février 2023

Délibération n°2023_02_001 RETRAIT DE LA DELIBERATION n°2023_01_001 ANNULE ET REMPLACE

Le conseil municipal procède au retrait de la délibération nommée ci-dessus

ADOPTÉE à l'unanimité

Délibération n°2023_02_002 DEMANDE DE SUBVENTION LEADER

Le conseil municipal autorise le maire à demander la subvention Leader pour l'équipement intérieur de la salle polyvalente

ADOPTÉE à l'unanimité

Délibération n°2023_02_003 PADD

Le conseil a pris acte de la présentation des orientations générales du PADD

Location du rétroprojecteur

Inclus dans le « forfait sono ». Pour rappel 10€ pour les habitants de Somme-Vesle Courtisols Poix, 20€ pour les extérieurs

Remplacement éclairage de la mairie

La délibération est reportée car il manque deux devis

Remplacement de l'ordinateur du secrétariat

Se renseigner auprès de JVS sur le tarif du clonage des dossiers. Devis à redéfinir auprès de AID

Illiwap

Mise en place le 1er mars. Télécharger l'application

Préparation du budget

Commission finances le 13 mars à 20h

Informations diverses

- Repas des anciens : 21 participants
- Info sur les pompiers
- Discussion sur les sacs jaunes

Questions diverses

- Courrier pour les premières maisons à l'entrée de Somme-Vesle comme quoi ils ne sont pas en lotissement.
- Machine à pain : deux boulangers mais ne souhaitent pas investir dans la machine
- Siabave : à relancer
- Bois de la commune : M. Legendre peut couper et récupérer le bois
- Qualité de l'eau

Procès-verbal du Conseil municipal du 04 avril 2023

Délibération n°2023_04_001 COMPTE DE GESTION

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve.

ADOPTÉE: 9 voix pour, 1 abstention

Délibération n°2023_04_002 COMPTE ADMINISTRATIF

Le conseil municipal adopte le compte administratif 2022 après présentation des chiffres.

ADOPTÉE: 8 voix pour, 1 abstention. Il est précisé que cette délibération est prise en l'absence du maire sorti.

Délibération n°2023_04_003 AFFECTATION DES RESULTATS

Le conseil vote l'affectation des résultats : report en section de fonctionnement 118 302.71€, besoin de financement 158 449.71€

ADOPTÉE: 10 voix pour

Délibération n°2023_04_004 VOTE DES TAUX

Le conseil décide de modifier les taux des impositions tels que :

		BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUIT ATTENDU
Foncier bâti		192 200	30.68	58 967
Foncier non bâ	ıti	149 300	6.28	9 376
Taxe d'habitat	tion	4 848	11.97	580
Cotis.	Foncière	11 600	9.27	1 075
Entreprises				
			TOTAL	69 998 €

ADOPTÉE: 9 voix pour, 1 abstention

Délibération n°2023 04 005 VOTE DES SUBVENTIONS

A la question : donne-t-on une subvention aux associations cette année ?

REJET: 2 voix pour donner, 5 voix contre donner, 3 abstentions

Le conseil décide de ne donner une subvention qu'à deux associations relevant du caractère obligatoire : ACPA et AGM les Charmilles

Délibération n°2023_04_006 VOTE DE LA SUBVENTION ACPA

Le conseil municipal décide d'attribuer la subvention de 114€ suivant le barème de la fourrière.

ADOPTÉE: 10 voix pour

Délibération n°2023_04_007 BUDGET PRIMITIF

Le conseil adopte le budget primitif qui s'équilibre à la somme de 299 146€ en section de fonctionnement et 501 044.87€ en section d'investissement

ADOPTÉE: 10 voix pour

Délibération n°2023 04 008 FIXATION TARIF REPAS DE CONSEIL

Le conseil décide de fixer le tarif demandé aux participants des repas organisés par le conseil municipal à 30€

ADOPTÉE: 10 voix pour

Délibération n°2023_04_009 TARIF DE VENTE DU TERRAIN EN FACE DE LA MAIRIE

Le conseil décide de fixer le tarif de vente de la parcelle A à 73 000€ soit 39.93€/m2

ADOPTÉE: 10 voix pour

Informations diverses

- Commission de contrôle des listes électorales :
 Le renouvellement des membres s'établit comme suit : Werle Lionel, Mandin Jean-Claude, Lallement Thierry, Arnould Lionel, Ducrot Michel
- Commission finances : réunion deux fois par an

Procès-verbal du conseil municipal du 19 avril 2023

Délibération n°2023_04_010 CREATION D'UN POSTE PERMANENT DE SECRETAIRE DE MAIRIE

Le conseil municipal décide la création d'un poste permanent de secrétaire de mairie sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ou d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, 25 heures hebdomadaire, horaires à définir.

ADOPTÉE: 10 voix pour



Procès-verbal du conseil municipal du 16 mai 2023

Délibération n°2023_05_001 Adhésion à la convention socle santé prévention du Centre de Gestion de la Marne

Le conseil municipal adhère à la convention socle santé prévention du Centre de Gestion 51.

ADOPTÉE: 10 voix pour

Délibération n°2023_05_002 Demande de report de l'emprunt Banque Populaire

Le conseil municipal valide le moratoire sur 12 mois avec réintégration de l'échéance impayée et prorogation de la durée de 12 mois.

ADOPTÉE: 9 voix pour, 1 abstention

Délibération n°2023_05_003 Attribution subvention à la Marpa

Le conseil valide la cotisation à la Marpa pour un montant de 196.35€.

ADOPTÉE: 10 voix pour

 Délibération n°2023_05_004 Délibération annulant la délibération n°2022-03-007 amortissement Véolia

Le conseil décide d'annuler la délibération n°2022_03_007

ADOPTÉE: 8 voix pour, 2 abstentions

Informations diverses

- Référent déontologue : un cabinet d'avocats s'est proposé pour être référent déontologue (80€ par saisine). En attente d'une liste par l'Association des Maires de la Marne
- Election délégué sénatorial : le 09 juin. Un délégué et 3 suppléants. Vote à bulletin secret
- Contact avec la MFR de Auve pour tondre et CFPPA de l'Epine.
- Faire le devis pour les flèches au niveau du haricot à l'entrée du village. Voir avec le Département pour les deux passages piétons effacés lors de la nouvelle route et pour qu'il fasse le passage devant la mairie et la salle des fêtes.

Vide grenier le 17 septembre 2023

Procès-verbal du conseil municipal du 09 juin 2023

Délibération n°2023_06_001 Election délégué suppléant aux élections sénatoriales

Délégué titulaire : ROUX Sébastien

Délégué suppléant : WERLE Lionel MAS Julien CLOWEZ Julien

Délibération n°2023_06_002 Choix du référent déontologue

Le conseil municipal décide de choisir M. Denis Patrick comme référent déontologue de la Commune de Somme-Vesle

Informations diverses

- Panneaux routiers : devis n°1 validé d'un montant de 431.40€HT
- Planning arrosage: fait sur place
- Taxi : un courrier sera fait à M. Gadret concernant les faits et les vices de procédure
- Vente d'une partie du terrain en face de la mairie : Mme Oudin, habitant 40 rue basse, souhaite acheter une partie du terrain (environ 320m2 X 40€=12 800€)
- Tableau amortissement de la Banque Populaire : le nouveau tableau d'amortissement de l'achat du terrain est parvenu en mairie
- Nettoyons la nature le 18 juin 2023 à compter de 13h30
- Demande de prêt de frigo de la Marpa : voir avec le comité des fêtes
- Prochain conseil le 04 juillet 2023



Procès-verbal du conseil municipal du 19 septembre 2023

Délibération n°2023_09_001 : Ouverture d'un poste d'adjoint technique à 10 heures

Le Conseil approuve l'ouverture du poste d'adjoint technique augmenté de trois heures, au regard des tâches à effectuer par l'employée. Le poste une fois ouvert suivra la procédure de recrutement habituelle pour aboutir à un Contrat à Durée Déterminé d'un an renouvelable.

Délibération n°2023_09_002 : Choix du correspondant incendie et sécurité

Le Conseil décide de choisir M. Sébastien GIROD comme correspondant sécurité incendie, avec M. Julien CLOWEZ comme suppléant.

Délibération n°2023_09_003 : Modification de la régie de menues dépenses de la commune

Le Conseil décide d'inclure les dépenses de carburant à la liste de dépenses de la régie. Ces dépenses seront strictement liées à l'utilisation du tracteur-tondeuse, de la pompe à eau, et de tout matériel d'entretien des espaces verts de la commune.

Délibération n°2023_09_004 : Modification des tarifs des concessions du cimetière

Le Conseil décide d'indexer les prix des concessions sur l'indice des prix à la consommation hors tabac, publié mensuellement par l'INSEE. A compter de janvier 2024, l'indice du mois précédent (décembre) sera attribué aux tarifs des concessions, puis remis à jour chaque année à la même date.

Informations diverses

Visio-conférence en début de séance avec Anthony DECHELETTE, président d'APW France, et son directeur financier. Ils soumettent au Conseil une offre de rachat concernant le bail communal conclu en 2016 avec Totem (Orange).

Leur intention est de se porter acquéreur du bail Orange et des créances qui lui sont rattachées. Ces créances sont de l'ordre de 4000 € par an depuis 2016. APW France propose à la commune de racheter le bail pour une somme de 40 000 €.

A partir de ce moment, la commune ne toucherait donc plus de loyer de la part d'Orange. Si jamais un nouvel opérateur venait à s'établir sur la même antenne, avec l'accord d'APW France, le loyer qu'ils verseraient à APW France serait divisé de cette façon : 60% pour La commune et 40% pour APW France. Ceci étant, ils ne peuvent nous garantir l'arrivée d'un nouvel opérateur sur cette antenne.

Discussion à propos de l'offre d'APW France et de l'offre parallèle provenant de Free. En effet, l'opérateur Free a fait récemment une demande à la commune pour pouvoir installer une antenne dans le secteur. Il propose un loyer annuel de 3000€.

La somme proposée par APW France est mise en balance avec le loyer annuel. Il apparaît que la commune connaît à la fois un besoin d'investissement et une baisse de capital. Il paraît judicieux au conseil de profiter de cette offre pour investir.

Cependant il serait plus sûr d'attendre la confirmation de la part de Free concernant son implantation, avant de conclure la vente avec APW France.

A propos de l'antenne Free, M. le maire propose un emplacement pour son implantation : la pointe du carrefour entre la route de Poix (D254) et la D65. Cet emplacement est approuvé par le conseil.

Projet d'enfouissement de réseau : M. Julien Mas explique au conseil la teneur du projet : Les habitants de la rive gauche de la Vesle ayant constaté une baisse de pression

dans leur réseau, le Siem est venu en faire l'expertise et il est apparu que le réseau était trop ancien.

De ce fait, les travaux de rénovation seront pris à la charge du SIEM pour 70%. La commune ne paierait que les 30% restants. Il serait donc dommage de se priver de cette opportunité de terminer l'enfouissement de réseaux initié par la commune.

- Projet d'extension de réseau d'eau : M. Benoît COLLERY explique la situation le concernant, lui et son voisin. Il apparaît indispensable d'étendre le raccord d'eau jusqu'à l'habitation suivante.
- M. Sébastien ROUX demande une date pour la session prochaine de « Nettoyons la nature ». Le Conseil décide de la fixer au samedi 18 novembre 2023.
- Mme Tatiana LE ROSSIGNOL demande confirmation pour la date du marché de Noël. Elle est fixée avec l'accord de tous au samedi 16 décembre 2023.
- M. Sébastien ROUX propose de mutualiser les équipes de préparation du marché : Mairie, le Comité des fêtes et Association Marché des Producteurs. Le conseil approuve le projet.
- Discussion à propos du cadeau de départ de Mme MANDIN. Dans l'impossibilité légale de lui payer une indemnité de départ en retraite, le Conseil décide de lui attribuer un cadeau de même valeur.
- Prochain conseil le lundi 16 octobre 2023

Procès-verbal du conseil municipal du 29 septembre 2023

Délibération n°2023_09_005 : Décision d'accepter la proposition de prêt-relais de la Banque Postale et création de la décision modificative correspondante

Le Conseil décide d'autoriser le Maire à signer la proposition financière de la Banque Postale. Celle-ci consiste en un prêt-relais de 137 000 € sur trois ans. La situation financière actuelle de la commune, suite au retard de l'attribution des subventions justifie le recours à un tel emprunt.

La décision modificative qui lui est rattachée permettra d'ouvrir les crédits relatifs à cet emprunt, à hauteur de 137 000 €.

Prochain conseil le lundi 16 octobre 2023



Procès-verbal du conseil municipal du 16 octobre 2023

Délibération n°2023_10_001 : Financement des travaux d'effacement des réseaux pour 2024

Le 2 octobre 2023, le SIEM a signalé par courrier postal à la commune, des contraintes sur le réseau électrique du village, rue de Vesle, rue du Pavillon et rue du Bout de Chien. Il soumet à l'approbation du Conseil municipal une estimation du coût des travaux à effectuer, coût qui sera partagé entre la commune et le Siem. Le contenu de cette estimation se résume à ces dépenses :

Travaux	Montant	Participation de la commune
Renforcement du réseau BT	88 000 €	
Effacement du réseau Orange	44 085, 35 €	44 085,35 €
Effacement du réseau Eclairage	31 000 €	25 235 €
Public		

Le total des dépenses à payer par la commune s'élèverait à environ 69320,35 €. M. MAS rappelle que certains luminaires ont déjà été achetés par la Commune, et que leur prix doit être déduit de l'estimation. Le prix de ces luminaires s'élève à 8000 €. Le reste à charge serait réduit d'autant et le total des dépenses ne s'élèverait plus qu'à 61 320,35 €. Le Conseil valide le financement des travaux à la hauteur proposée par le Siem.





Délibération n°2023_11_001 : Décision modificative pour payer l'abonnement au logiciel JVS

M. le Maire présente aux membres du conseil la nécessité d'avoir recours à une décision modificative au budget 2023. En effet, le montant de l'abonnement du logiciel de sauvegarde avait bien été prévu au budget, mais un paiement de renouvellement de la clé de signature a dû s'effectuer au même chapitre, sans que le montant ait été prévu. Il est expliqué face aux incompréhensions de certains membres du conseil que cette clé se renouvelle tous les trois ans, et que la prévision d'un paiement non régulier est moins évidente lors de la préparation du budget. Le montant de ce renouvellement est de 480 €, c'est pourquoi le même montant doit être prélevé dans un autre chapitre. M. le Maire présente alors deux solutions de transfert de crédit :

- 1) Le chapitre 65, à l'article du « Service Incendie » qui contient 4000 € non utilisés. La cotisation versée aux pompiers de Courtisols n'excédant pas 2900 €, il est raisonnable de penser que cet article a été surévalué, et qu'il peut ainsi servir au paiement de l'abonnement.
- 2) Le chapitre 70878 qui contient la subvention versée par le Ministère des Armées, subvention conséquente de 5364 €. Elle est destinée à remettre en état le terrain de foot de la commune, et cette somme paraît plus que suffisante pour cette destination.

M COLLERY rappelle que la somme versée par l'Armée pourrait servir, comme il avait été évoqué lors d'un précédent conseil, à tailler et améliorer les bois entourant le terrain de foot.

Face à cet argument, le conseil décide de transférer les crédits depuis le chapitre 65, article du « Service Incendie »

ADOPTÉE: UNANIMITÉ

Informations diverses:

Attribution de la Prime de Pouvoir d'achat exceptionnelle, projet de délibération :

M. le Maire informe le Conseil que le décret ministériel N°2023 1006 du 31 octobre 2023, offre une possibilité aux employeurs de collectivités territoriales de verser une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à certains de leurs agents respectant ces critères :

- Avoir travaillé dans la collectivité entre le 1er juillet 2022 et le 30 juin 2023
- Avoir perçu durant cette période un rémunération annuelle brute inférieure à 39 000 €
- Avoir été recrutés avant le 1er janvier 2023

Martine MANDIN et Julie GOBILLARD correspondent à ces critères et peuvent prétendre à cette prime. En tenant compte de leur revenu brut annuel, le montant maximal de la prime pour elles deux se situe à 800 €. Tout montant inférieur peut être décidé. Le montant qui sera décidé constituera un montant pour un temps complet et sera pro-ratisé au temps de travail des deux employées. Toute différence de montant entre les deux ne pourra se justifier que sur leurs temps de travail respectifs.

Tous les membres du Conseil sont d'accord pour verser une prime aux deux employées. Plusieurs membres mettent en avant l'état des finances de la commune, et font part de leur réticence à verser le montant maximal de la prime. M. ROUX avance l'idée de verser la moitié de la prime. Cette idée est validée par tous les membres du conseil.

M. le Maire annonce que le projet de délibération sera soumis prochainement au Centre de Gestion de la Marne pour validation.

Antenne Orange et Free :

M. Julien MAS prend la parole pour informer le Conseil des dernières informations et transactions effectuées au sujet du rachat de l'antenne Orange, et de l'implantation de

l'antenne Free. En ce qui concerne le rachat de l'antenne Orange par APW France, M. MAS a demandé à cette société une assurance sur le fait qu'ils n'augmenteraient pas le loyer vis-à-vis de Totem, une fois l'antenne rachetée. Ce qui conduirait peut-être à un départ de l'opérateur, et de ce fait à une perte de réseau pour la commune. APW France a répondu que ce n'était pas dans ses intentions, mais elle refuse de le faire apparaître par écrit sur le contrat. Cela conduit à laisser un doute planer sur leurs intentions réelles, comme M. COLLERY et M. MAS le suggèrent. De ce fait, il est proposé de refuser pour le moment ce rachat, afin de préserver le confort de communication des habitants. De plus, le coût de rachat semble encore trop faible.

A propos de l'implantation de l'antenne Free, ceux-ci se sont révélés fermés à toute négociation sur le montant du loyer. Ils ne dépasseront pas le montant de 3500 €. M. Michaël DUPUIS suggère de faire appel à un juriste lors de la signature du bail, afin de procéder à la future délibération en toute tranquillité d'esprit. Cette idée est approuvée.

Date pour les décorations de Noël :

La découpe et l'installation des quatre sapins est positionnée au samedi 25 novembre, à 14h00.

La décoration des sapins avec guirlandes lumineuses, puis par les habitants, est positionnée au samedi 2 décembre à 9h00.

Devis pour l'ordinateur du secrétariat :

M. ROUX présente les trois devis qu'il a commandé à deux prestataires de matériel informatique : AID pour deux devis et l'Univers Informatique pour un. Il est soulevé la question de la compatibilité entre la version Windows et le logiciel JVS, de même que la présence d'un antivirus. Après comparaison des trois devis, celui d'AID Informatique à 948,50 € est retenu, sous réserve de compatibilité avec le logiciel.

- Choix d'une date pour effectuer les petites réparations de la commune : La liste doit être détaillée au prochain Conseil.
- Le prochain Conseil est prévu pour le mardi 19 décembre 2023.

Procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2023

• Délibération n° 2023_12_001 : Décision modificative pour le chapitre des amortissements

M. le Maire détaille le principe des amortissements et précise qu'au sein de la commune, il a été voté que les amortissements soient étalés sur quinze ans. Or cette année, la seule dépense d'investissement qui peut être rattachée aux amortissements est celle de la participation financière pour l'éclairage public rue de Marson. Le montant de ces travaux s'est élevé à 4646,5 €. Cela équivaut à payer 310 € (arrondi a l'unité supérieure) par an. Au pro-rata du nombre de jours depuis l'achèvement des travaux (04/09/2023), cela fait 101.6 € arrondis à 102 € pour l'année 2023.

ADOPTÉE: UNANIMITÉ

Délibération n° 2023_12_002 : Décision modificative au chapitre des charges à caractère général

M. le Maire expose la situation problématique au chapitre des charges à caractère général; Celui-ci a été sous-évalué du fait du manque d'information concernant les factures EDF de la salle polyvalente, concernant les frais d'énergie en général, et du fait des

dépenses d'entretien pour les espaces verts. Le chapitre nécessite un virement de crédit d'au moins 11 000 €. A l'inverse, le chapitre des charges de personnel possède un surplus dû au départ de Mme Gobillard, dont le salaire était plus élevé que la nouvelle secrétaire. Face au besoin urgent de payer les factures de charges courantes, il faut recourir à une décision modificative.

ADOPTÉE: UNANIMITÉ

Délibération n°2023_12_003: Décision modificative au chapitre des immobilisations en cours

M. le Maire expose le manque de crédit au chapitre des immobilisations en cours, qui correspondent aux projets d'investissements non achevés, c'est-à-dire à la salle polyvalente. Trois factures s'accumulent déjà sur ce chapitre sans pouvoir être soldées, pour un montant total de 4900 €. Le chapitre des immobilisations corporelles a lui une provision suffisante pour combler le manque, et ne sera pas utilisé avant la fin de l'année. M ROUX évoque, sur le sujet de la Salle polyvalente, le problème de l'entreprise SRTP qui refuse de donner une réponse sur sa venue et sur la réparation de la fosse d'assainissement. Il fait part de son exaspération face à l'attente des subventions qui sont bloquées par la faute de cette entreprise. Il propose de recourir à l'association des Maires, notamment au service juridique, afin de connaître les procédures à suivre dans un cas comme celui-ci. Il propose de placer l'entreprise face à ses responsabilités en faisant intervenir une autre entreprise dont les frais seraient payés par SRTP. M. COLLERY soulève la difficulté qu'il y aurait à trouver une entreprise volontaire pour exécuter le chantier sans assurance d'être payée. M ROUX explique la possibilité de renvoyer la situation entre les mains du Trésor Public, qui aurait alors plus de moyens pour faire payer l'entreprise. M WERLÉ affirme alors qu'une entreprise de sa connaissance serait prête à se charger du chantier à la place de SRTP. L'Assemblée s'accorde ensuite sur la marche à suivre pour régler cet ennui : il conviendra de prendre contact avec le service juridique de l'association des Maires, puis de solliciter l'architecte KESTLER en donnant la date butoir du 15 janvier pour l'exécution du chantier. Après cette date, le Conseil votera le changement de fournisseur pour ce lot, aux frais de SRTP.

ADOPTÉE: UNANIMITÉ

Délibération n° 2023_12_004 : Revalorisation des tarifs de la salle polyvalente André Rouvier

M. le Maire expose le résultat du travail préparatoire des adjoints : créer un tarif unique été et hiver de 300 € pour les extérieurs et 200 € pour les locaux. Les autres tarifs seraient inchangés. M COLLERY prévient du risque de proposer des tarifs plus élevés que les salles des fêtes environnantes. Il évoque la salle des fêtes de POIX qui, bien que légèrement plus petite correspondrait à la taille de celle de Somme-Vesle. M le Maire justifie le tarif par la présence de la sono et du rétroprojecteur, qui placent la salle André Rouvier dans la catégorie des salles « polyvalentes », pouvant servir à des conférences également. M. DUPUIS profitant du sujet, demande si depuis l'ouverture, la salle a subi des dégradations diverses. M. le Maire et Mme LE ROSSIGNOL répondent par la négative, à l'exception de frottements et de coups sur les murs dus au rangement des tables. M. COLLERY propose de fixer une barre limitative au sol, dans le local de rangement. L'idée est approuvée par tous. Mme DENOYELLE fait ensuite une requête à propos d'une association de Gym douce qui souhaiterait utiliser la salle pour y dispenser ses ateliers. M.

le Maire n'y voit pas d'inconvénient, dans la mesure ou tout habitant de Somme-Vesle peut s'inscrire à ces cours. M le Maire soumet l'idée d'une cotisation à demander aux associations qui utilisent l'ancien foyer ou la salle des fêtes régulièrement. Une cotisation à diviser entre les utilisateurs, qui ne serait pas élevée mais pourrait malgré tout aider pour les factures d'énergies. Cela ne pourrait se faire qu'à condition que le foyer soit aux normes. Une liste de réparations sera établie pour le printemps.

ADOPTÉE: UNANIMITÉ

• Délibération n° 2023_12_005 : Implantation d'une antenne Free

M. le Maire expose les plans et photos du projet de Free et informe du loyer, 3500 € indexé sur l'IRL plafonné à 2% par an. Il ajoute que concernant l'antenne Orange, la décision a été prise de ne pas vendre l'antenne tant que la société APW n'augmentera pas ses tarifs. D'un autre côté Orange a accepté d'indexer son loyer. M COLLERY demande s'il a été prévu d'aménager une voie d'accès au terre-plein de l'antenne Free, ainsi qu'un lieu de stationnement. Il ajoute que par sa propre expérience, il sait que le terrain est pentu pour accéder au lieu d'implantation de l'antenne et qu'il aura besoin d'être aplani pour faciliter l'accès aux véhicules de chantier. Il pose aussi la question du chemin qui longe la route de POIX et aboutit à l'antenne : il demande confirmation sur le propriétaire de ce chemin, évoquant la possibilité qu'elle appartienne à l'Association Foncière et que celle-ci demande à faire payer un droit de passage. Cela demande confirmation.

ADOPTÉE: UNANIMITÉ

Délibération n° 2023_12_006 : Devis pour l'entretien des espaces verts 2024 :

M. CLOWEZ présente le devis que lui a fourni l'entreprise « Co services » pour un entretien complet des espaces verts de la commune, pour toute l'année 2024. Le montant s'élèverait à 4550 € payable en 7 mensualités de 650€.

ADOPTÉE: UNANIMITÉ

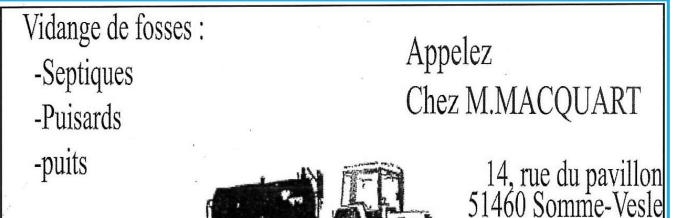


Informations diverses:

Avenant au contrat de Mme SCALL :

M. le Maire expose le souhait de Mme SCALL de diminuer son temps de travail à huit heures pour la raison que les tâches sur sa fiche de poste ne remplissent pas 10 heures de travail. M. DUPUIS suggère que d'autres tâches pourraient lui être confiées, et que le temps de travail en été sera peut-être plus conséquent. Il demande à M. le Maire quelles peuvent être les tâches à rajouter. M le Maire lui répond que Mme SCALL effectue déjà tout ce qui peut lui être demandé sur sa fiche de poste, y compris le nettoyage de l'Eglise, et souligne l'efficacité de son travail. M. ROUX propose d'attendre six mois en restant à 10 heures de travail, afin que Mme SCALL soit certaine de son souhait. Mme DENOYELLE renchérit en proposant d'attendre un an, du fait des tâches différentes en été. Cela conclut le débat.

- Dates pour les entretiens professionnels des agents : la date sera fixée prochainement.
- Renégociation des prix de l'électricité: M. ROUX expose les démarches effectuées par M. Julien MAS sur le sujet des factures d'énergies. En effet, un prestataire a été chargé de faire une évaluation des prix des fournisseurs présents sur le marché en rapport avec la consommation de la commune. Ceci dans le but de changer de fournisseurs et de fonctionner en notre propre nom, plutôt qu'au sein du groupement des communes. Il semble qu'il y ait intérêt à changer de mode de fonctionnement.
- Réhabilitation du terrain de Foot: M. CLOWEZ souligne l'importance de faire les travaux de réhabilitation avant l'été prochain. La commune a reçu les fonds nécessaires de la part du Ministère des Armées. Mais pour cela, il faut d'abord procéder à la taille du bois de la Vesle. M. COLLERY confirme la possibilité pour M. LEGENDRE de procéder à la taille des arbres dangereux autour du terrain de foot et dans le bois de la Vesle, à condition que lui soit fourni un plan cadastral, ainsi que le nom des propriétaires limitrophes.
- Le prochain Conseil est prévu pour le mardi 16 janvier 2024.



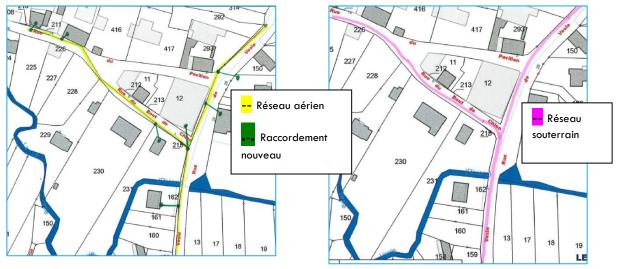
7 jours sur 7

Téléphone:03.26.66.60.51 Portable:06.12.94.21.21

AMENAGEMENTS ET PROJETS

Effacement du réseau de télécommunication et d'éclairage Public

Le Siem procèdera à des travaux de renforcement et d'effacement de réseaux en 2024, pour un montant total de 72 000€ pour la commune.



Extensions réseau d'eau

La Communauté de Communes de la Moivre à la Coole finance pour moitié l'extension du réseau d'eau potable Rue Basse.

Le coût des travaux à payer par la Commune est estimé à 11 115 €.

Ces travaux sont exécutés par l'entreprise Véolia.

Implantation antenne Free



L'implantation d'une antenne de télécommunication sera prochainement mise en place au niveau de l'intersection de la route de Poix et de la départementale.

L'opérateur, FREE MOBILE versera à la commune 3500 € de loyer chaque année.

Voirie

Des balises seront posées sur le passage piéton à l'entrée côté Courtisols afin de ralentir encore les automobilistes.

Espaces verts

Un forfait à l'année a été signé avec l'entreprise Coservices pour un entretien complet des espaces verts de la commune pour un montant de 4550 €.

Une remise à niveau du terrain de foot est prévue avant l'été. Il est aussi prévu l'entretien des bois de la Vesle par M. LEGENDRE.

VIE DU VILLAGE











REMERCIEMENTS

Pour tous ces événements proposés par le Comité des Fêtes et la Mairie durant l'année, nous remercions chaleureusement toutes les personnes dévouées qui donnent de leur temps pour mettre en place les chapiteaux, désinstaller les équipements, couper les sapins de Noël, installer les décorations... Il s'agit des élus, qui ne ménagent pas leurs efforts, des conseillers, des habitants... Merci à tous ! Grâce à vous le village VIT !



Halloween





MARCHE NOCTURNE Restauration sur place

NOCTURNE Entrée 10E places limitées

prévente https://www.helloasso.com

















COURTI OPTIC

OPTICIEN INDÉPENDANT





4, Rue Lamartine 51460 COURTISOLS

Mail: optic.courti@gmail.com

Tel: 03.26.22.10.46



Philippe DELAUNAY par Benoît COLLERY





Né le 10 mars 1967 à Chalons en Champagne, Philippe, natif de Sarry, est le fils cadet d'une fratrie de 3 enfants. Après une scolarité classique jusqu'en 6ème, il suit des études professionnelles dans le domaine de la serrurerie. A 16 ans il rentre dans la vie active, exerçant sa profession en intérim. Comme tous les garçons de 17 ans il passe par le service militaire en tant que maître-chien.

A son retour à la vie civile, il démarre sa carrière dans diverses ferronneries dans le secteur de Châlons. Parmi ces entreprises, on peut citer l'entreprise Baune dans laquelle il exerce en 1995, ainsi que l'entreprise Albisser à Courtisols en 1997, entreprise dans laquelle il exerce toujours aujourd'hui.

Suite à la naissance de sa deuxième fille avec Christelle, le couple achète en 1995 la vieille maison de Fernand, située rue Haute. En 1996, Christelle et Philippe officialisent leur union en se mariant. Ensemble, ils élèvent leurs 3 filles dans leur maison qu'ils rénovent complètement : Stacie, Kateline et Anaïs.

Depuis son arrivée dans le territoire giboyeux de Somme Vesle, Philippe est rentré dans la société de chasse, sa passion. En 1999 il devient le garde de pêche et de chasse, poste qu'il occupe jusqu'en 2010. C'est en 2016 qu'il prend la présidence de la société de chasse, dont il est toujours le président aujourd'hui. Les habitants se souviennent de la chasse à courre au lièvre organisée avec les élèves du lycée de Somme Vesle en 2017.

Citoyen investi dans sa commune il participe activement à diverses animations en y organisant des méchouis, dont celui du 1^{er} Somme-Vestival et annuellement celui de la fête de la pêche. On lui doit aussi la création de la cabane de pêche à la source. Avec ses amis Alain Clowez, François Arnould, Alain Janin, Olivier Gobillard et Jean Claude Mandin il réhabilite le terrain de foot laissé à l'abandon depuis quelques années pour lui donner l'aspect que l'on connaît aujourd'hui. Il caresse l'espoir de voir ce dernier encore renaître.

Aujourd'hui ses filles sont adultes. La retraite approchant, Philippe profitera de ses petitsenfants en leur transmettant notamment son amour de la nature.



Iris GIROD

Dernier classement pour notre championne :

Championnat de France de Cyclo-cross à Camors (56)

=> 19^{ème} sur 45 filles

Elle se classe 14ème sur le classement général de la coupe de France, sur 6 manches qui se sont déroulées à Flamanville, Albi, et Quelneuc.

Par ailleurs elle termine $3^{\grave{\mathsf{e}}\mathsf{me}}$ du Championnat

Grand Est Cyclo-cross qui a eu lieu le 7 janvier au Mont Choisy. Pour la saison à venir elle entre dans le Team Ardennes Route en division

nationale 2 et sera sur la saison VTT en régional avec son club le « BTC St Memmie »



BON COURAGE POUR LA SUITE IRIS!



Ingrid DUPONT, Présidente du Comité des Fêtes

Qui compose le Bureau?
Présidente : Ingrid Dupont
Secrétaire : Aurelie Alcésilas
Trésorière : Audrey Beauquenne

Membres: Malorie Collery, Julien Mas, Lionel Werle, Thierry

Lallemand, Julien Clowez,

Tatiana Le Rossignol, Freddy Mellet, Jean Claude Mandin,

Sébastien Girod, Maxime Huet,

Didier Moreau, Cynthia Genot, Malaury Hannebicque.



Nous avons réalisé plusieurs manifestations cette année :

- Le concours de pétanque, le lundi 29 mai à la Pentecôte avec 21 équipes inscrites, sous un soleil rayonnant.
- La fête patronale le 16 et 17 septembre. Le samedi soir, un Food truck et un concert avec Amnésia, duo acoustique, une tombola qui a ravi bien des personnes et le dimanche vide grenier devant chaque maison.
- Halloween, le 31 octobre, avec le défilé, suivie d'un goûter pour les tous petits.
 Malheureusement, la soirée pizza, des ados a dû être annulé faute de trop peu d'inscrits.
 Le marché de Noël avec la tombola de Noël, le vin chaud sur le marché et le Père Noël qui se prêtait au jeu des photos. Merci Père Noël d'être venu passer la journée avec nous à Somme-Vesle

Merci à vous tous, 189 tickets de tombola ont été vendus pour le plaisir de vos petits loulous.

Dans les nouveautés, nous avons redessiné un nouveau logo spécialement pour le comité des fêtes avec la reprise des anciens symboles de l'écusson de Somme-Vesle.

Le château avec les remparts, car pour ceux qui ne le savait pas, il y avait un château à Somme-Vesle.

L'eau pour symboliser la Vesle qui se trouve par le bleu de la crinière du lion et le lion plus moderne. Comme cela, nous serons reconnaissables pour chaque manifestation.



Martine MANDIN et Julie GOBILLARD

Départ en retraite de Martine MANDIN, le 3 septembre 2023, après 12 ans de bons et loyaux services!



Mutation de Julie GOBILLARD fin juin 2023 vers de nouvelles responsabilités, après 5 ans et demi au service de la commune. Merci pour ton engagement sans faille!





Le Marché des Producteurs et artisans (MPA)

des Producteurs et Artisans a été créée en février 2023 par M. ROUX (Président), Mme DUPUIS (secrétaire) et Mme DENOYELLE (trésorière), dans le but d'animer notre village.

Depuis, chaque troisième samedi du mois, de 8h30 à 12h30, les producteurs vous accueillent avec leurs produits tels que :

- La viande et autre dérivé de porc par la Ferme du TUMULUS
- La viande de veau par M. Nicolas BERTIN
- Le miel de « Céline on butine »
- La farine, œufs et huiles par la Ferme Cotton-Haller
- Les bocaux à base de Volailles du Lycée Agricole de Somme-Vesle

Selon le moment ou la saison :

- La bière de M. CONROUD
- Les escargots de M. PIERRE
- Les asperges de M. BREMONT
- Le champagne de VALLET-GADRET de M. et Mme HEINE

Le marché accueille également des artisans : bougies, bijoux, textiles, illustration.

L'association espère vous amener de nouveau un maraîcher et pourquoi pas, un fromager. Les membres sont toujours en recherche de producteurs afin de vous présenter encore plus de produits

alors n'hésitez pas à communiquer l'adresse mail marchesommevesle@gmail.com si vous en connaissez! Durant cette année, MPA a participé à quelques manifestations : En mai et juin, « Ville à joie » et venu animer et faire connaître des services ou associations aux villageois, tel que le SYMSEM, la ligue contre le cancer, la mycologie et d'autres.

Le 16 décembre, le marché de Noël avec presque 20 exposants. Vous avez pu y déguster les crêpes de Charline!

Nous espérons que ce rendez-vous, le troisième samedi de chaque mois est inscrit dans vos agendas! Cela se passe soit place de la Mairie par beau temps, sinon dans la salle communale, dit « le foyer ».









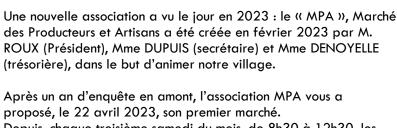


















Souvenirs par André ROUVIER

Le jeudi suivant le Mercredi des Cendres 1871 à Courtisols.

ou un "Diudi dis Traus" qui faillit tourner mal.

Seuls les Courtisiens "de vieille souche" savent que leur village était jusqu'à une date relativement récente le théâtre d'une des plus originales et des plus extravagantes coutumes de Champagne : "Le Lancer de trognons de choux dans les maisons, le soir du Jeudi suivant le mercredi des Cendres". Cette antique tradition a subi au cours des âges des interruptions forcées, dues surtout aux multiples invasions que la région a connues... Pourtant pendant la guerre de 1870 un groupe de jeunes de Saint Martin faisant fi des événements, célébra à sa façon le "Diudi dis Traus" avec des conséquences qu'ils étaient loin d'imaginer en lançant l'opération commando que l'on découvrira plus loin.

Pour la compréhension de ce qui va suivre il convient de faire un bref résumé de la Guerre franco-prussienne de 1870. Poussé par le parti de la guerre et l'Impératrice, la France déclare les Hostilités à la Prusse et ceci malgré un déséquilibre flagrant des forces armées qui vont s'affronter (450 000 Allemands; 280 000 Français). Bousculée en Alsace une partie de l'Armée Française aux ordres de Bazaine se laisse enfermer à Metz où elle capitulera trois mois plus tard le 27 octobre. Une autre armée commandée par Mac Mahon fera retraite jusqu'à Châlons puis Mourmelon pour essayer d'aller secourir Bazaine mais elle aussi se laissera enfermer dans Sedan où elle capitulera presque aussitôt le ler Septembre.... Cette armée et à sa poursuite l'armée allemande traversent nos quatre villages qui doivent subir le cantonnement de nombreux corps de troupes...Au fil des semaines ce sont les Bavarois du 3éme régiment, ensuite le Génie Saxon, plus tard l'Artillerie de Prusse Rhénanie qui met les routes et les chemins en piteux état... Ces artilleurs laissent la place à des lanciers du Brandebourg qui passeront le relais à des Westphaliens... Pendant six mois les habitations, les granges, les écuries, les appentis, tout ce qui a un toit ne désemplit pas. Dans la haute vallée de la Vesle, comme d'ailleurs dans beaucoup de villages de Champagne.

On a du mal à imaginer de nos jours les contraintes, la gêne, la peur sourde qu'engendraient pour les habitants cette obligation qui leur était faite de loger la troupe. A son arrivée dans le village le chef de détachement allait s'adresser au Maire et lui intimait l'ordre de fournir logement et nourriture à ses soldats. Avec les militaires français, en temps de paix, on pouvait argumenter mais avec l'armée ennemie cela ne souffrait aucune discussion. C'était une tâche bien délicate pour le Premier Magistrat de la Commune que de répartir entre ses administrés et d'une manière à peu près équitable tous ces hommes et leurs montures. Ça n'allait pas, à posteriori, sans récriminations ni rancunes de la part de certains, qui s'estimaient plus imposés que d'autres... Il faut dire que lorsque deux, trois, quatre officiers bavarois ou prussiens se présentaient nantis de leurs billets de logement ce n'était pas la joie qui entrait dans la maison... Toute la famille devait se rassembler pour la nuit dans la même chambre, laissant les autres chambres et pièces à ces messieurs... Il fallait aller ouvrir les portes des granges, des remises et étaler de la paille pour les soldats du rang. (Avec la hantise de l'incendie...)

Parallèlement à toute cette promiscuité extrêmement pénible il convenait de fournir, en plus du gîte et de la "Bougie", la nourriture pour les hommes et les chevaux.

Le chef de l'Armée Allemande, le Prince Frédéric Charles avait mis la barre très haut. A savoir : Par homme et par jour - 750g de pain, 500g de viande, 250g de lard, 1/2 litre de vin, 30g de café et par cheval - 6 kg de d'avoine et 2kg de paille.

En dehors des zones de combats, de batailles où le pillage traditionnel des habitations était de règle avec les images qu'on s'en fait (portes brisées, sacs éventrés, bétail abattu...), l'Armée Allemande appliquait dans les villages qu'elle pouvait être amenée à occuper, un pillage plus sournois, administratif et réglementaire, moins spectaculaire mais tout aussi dommageable.

Il est inutile de dire qu'à la mi-février, au moment où les hostilités prennent fin, Poix, Somme-Vesle, Courtisols et l'Epine, s'ils n'ont pas été détruits par le fer et le feu des combats sont tout de même ruinés et exsangues, du fait des incessantes occupations des troupes et des réquisitions de toutes sortes.

A la fin de ce même mois de février, la paix vient d'être signée, le pays respire enfin. Il y a plus de trois semaines que les derniers soldats prussiens ont déserté la vallée... Il en passe souvent en convoi sur la grand-route mais ils ne s'arrêtent pas. On pense en avoir fini avec eux, hélas ce n'était pas tout à fait le cas...Les Courtisiens quant à eux réapprenaient à vivre normalement.; dans les familles on faisait les comptes... ils n'étaient guère brillants... Les jeunes gens, garçons et filles avec l'insouciance de cet âge avaient déjà tiré un trait sur cette période sombre et tragique au cours de laquelle ils avaient dû interrompre leurs jeux et réjouissances habituels.; Ainsi, ce jour du Mercredi des Cendres qui comme chacun sait est le lendemain de Mardi Gras, une douzaine de ces jeunes se trouvaient au cabaret situé près de l'église Saint Martin.

Les deux frères Josse, Pierre et Georges réputés pour leur entrain, n'étaient pas les moins excités à essayer de décider la troupe à aller jeter "les trognons de choux", la nuit venue, le lendemain jeudi... En particulier ils voulaient entraîner avec eux Paul le cabaretier qui chaque année les accompagnait volontiers chargé de sa hotte remplie de munitions terreuses...Mais peine perdue, Paul refusait obstinément, trouvant le moment mal choisi.

-"C'eust annu l'duidi dis traus y fauré pas j'teus les traus avé la gare"*

Chacun eut beau insister, Paul ne viendrait pas. Il ne ferait pas partie de l'équipée nocturne qui se préparait.

Mais quelle était donc cette étrange coutume qui consistait à aller balancer dans les maisons ces rebuts de potager, ces trognons de choux ou ces choux pourris sur pieds... Les origines s'en perdent dans la nuit des temps. "Ca s'est toujours fait à Courtizou!". De même les raisons et les symboles en sont tout aussi obscurs. Certains ont essayé d'apporter une explication à cet usage étonnant. Ainsi, A Guillemot" ethnologue" des débuts de ce siècle. Mais lorsqu'il avance que, "c'était un moyen profane de conforter l'enseignement de l'Eglise et du Mercredi des Cendres : Tu es poussière et tu retourneras poussière" on reste sceptique. Sa démonstration est pourtant séduisante. "Ce trognon tombant inopinément sur la table pendant le plaisir tout sensuel du souper, devait être un rappel violent à l'impérieux devoir du salut, aux obligations chrétiennes d'abstinence et de pénitence."

On faisait au 19ème siècle une utilisation importante du chou, par excellence, produit rustique des potagers. On le trouvait quotidiennement sur la table familiale dans la potée ou la soupe du soir. Pour cet usage domestique c'était le choux d'Ecury qui avait les faveurs des Courtisiens. D'autres variétés moins savoureuses comme les Milans de Pontoise ou les Cabus Quintal d'Alsace, de Brunswick ou de Vaugirard servaient aussi à l'alimentation du locataire de la soue, le ou les cochons. Mais si dans le porc tout peut être utilisé par la cuisinière, dans le chou il y a une partie ligneuse qu'on ne peut accommoder d'aucune manière, c'est le trognon appelé " l'trau". Ailleurs qu'a Courtisols on s'en débarrassait en le jetant au fumier mais dans le plus long village de France curieusement on conservait précieusement tous ces trognons. On les gardait dans un coin du jardin ou au fond de la grange jusqu'au Jeudi suivant le mercredi des Cendres appelé d'ailleurs" Le jeudi des trognons" ou "l'duidi dis traus" car ce jour-là vers les quatre heures de relevée on ira les apporter en un lieu déterminé à l'avance en grand secret. C'est souvent l'un des multiples cabarets qui parsèment les trois paroisses de l'agglomération.

Là, un grand nombre de jeunes gens, de jeunes filles, de célibataires de tous âges se chargent qui dans des paniers, qui dans des sacs, de tous les trognons qu'ils peuvent emporter...

La nuit vient de tomber et la tournée commence dans le plus grand silence bien sûr, car il va falloir jouer de l'effet de surprise... Voici la première maison. Souvent à cette heure "de petite nuit" on n'a pas encore tiré le verrou derrière le "grand porte-rue". Il s'agit de se glisser, toujours sans bruits dans la cour. Là se détache, éclairée, la fenêtre de la cuisine, et s'approchant à pas de loup à travers les carreaux embués les "j'teux de traus" découvrent l'atmosphère pleine de quiétude d'une scène

intimiste. La famille est autour de la grande table sur laquelle la soupière fumante a l'air de dire "entrez, nous vous attendons, nous vous invitons!"

Dans d'autres maisons plus tard, le repas est achevé une femme range la vaisselle sur le dressoir de chêne, le reste de la famille s'est rassemblé autour de la grande cheminée où un grand feu clair envoie des lueurs dansantes jusque dans la cour...

Il n'y a alors qu'à soulever le loquet et tourner la poignée, pousser la porte violemment, franchir le seuil et commencer le bombardement... C'est une véritable tornade qui s'abat sur les choses et les gens. Des trognons terminent leur course en tout lieu, dans le feu, sur la table, dans la soupière, sur les assiettes, sur les personnes qui se protègent comme elles peuvent... Et on n'y va pas de main morte, les trognons les plus efficaces ce sont ceux des choux qui ont passé ces mois d'hiver dans le jardin et qu'on est allé arracher le jour même... Parfois certains conservent un embryon de pomme à demi pourrie mais tous ont encore de la bonne terre boueuse collée aux racines. Combien on les affectionne ces choux pourris chez les j'teux de traus! On les réserve d'ailleurs pour les maisons les plus acariâtres, celles où l'on prend en mauvaise part cette vieille coutume. Ceux qui iraient jusqu'à décrocher le fusil du manteau de la cheminée s'ils en avaient le temps. Mais, le temps de se retourner, de reprendre ses esprits, la trombe humaine est déjà loin.

Dans la maison, véritable champ de bataille, on est comme prostré, hébété. On fait l'inventaire des dégâts Les chats et les chiens resurgissent des recoins où, effrayés, ils s'étaient réfugiés. Des reproches sont lancés de part et d'autre : "Pourquoi que t'as pas clos l'eu pisque c'eusté le diudi dis traus!"** S'écrie la maîtresse de maison, désolée de tout ce désordre, de tout ce gâchis.

Le mari penaud essaie de faire contre mauvaise fortune bon coeur et justifie l'intrusion car en son for intérieur il absout les assaillants, ayant été lui aussi, avant son mariage, un valeureux "J'teux de traus": "Mais i ont bien raiegon d'samuseu pendain qui sont dounes, quinde i arant nonante i n'y souderont pus!". ***

Malgré la répétition annuelle de la coutume une maison sur trois était prise au dépourvu. Il faut dire que ceux qui se rappelaient, se gardaient bien, hypocrites qu'ils étaient, d'avertir leurs voisins. Quand on se souvenait et qu'on trouvait ce rite détestable, on se barricadait bien avant la tombée de la nuit... Parfois certains laissaient la porte ouverte mais avec la ferme intention de jouer un mauvais tour aux j'teux. Ils attendaient patiemment l'intrusion pour coincer les premiers de la patrouille, refermant l'huis à la volée au risque de coincer quelques tête ou bras, enfermant le reste de la troupe dehors. On s'en prenait alors aux arroseurs arrosés. Pas méchamment, bien sûr, car on se doit de respecter la coutume, cela va de soi. On leur fait subir quelques épreuves qui les rendent bien penauds ; les quolibets ne leur sont pas épargnés... Quelques minutes plus tard ils sont rendus à la rue souvent après avoir dû trinquer et boire forte goutte et mêlé... Ils peuvent rejoindre le reste de la troupe... Une forte odeur d'eau de vie où "d'autre chose", les accompagne soit qu'on les ait arrosés d'alcool ou bien d'un liquide à l'odeur indéfinissable mais que l'on pouvait qualifier de nauséabonde.

Ainsi allaient le j'teux de trognons le diudi dis traus (Le jeudi suivant le Mercredi des Cendres) à Courtisols sans que personne n'ait jamais porté plainte auprès de la maréchaussée. Qu'en serait-il aujourd'hui après de semblables irruptions ?

Donc, ce jeudi lendemain du mercredi des cendres de l'année 1871 un groupe de jeunes de Saint Martin s'est décidé à poursuivre la coutume... Paul Josse lance même une idée qui va rallier tous les suffrages : -" Et si nous allions à Saint Julien ? Hier j'ai parlé au Théo et au Désiré, cette année ils font rien ! C'est trop près de cette grande misère, les gens comprendraient pas... qui disent ! Alors nous autres on va y aller, là-bas, personne s'attend à recevoir des traus, on va bien rigoler !"

"Puisque le cabaretier veut pas venir avec nous avec sa hotte, toi Louis tu vas quérir ta brouette, on la remplira de munitions, pour pas faire de bruit tu rouleras près de la berne!"

En route vers Saint Julien la petite troupe pouffant de rire précède ce brave Louis Freimin et sa brouette. Brouette qui lui causera pas mal de désagréments mais qui au bout du compte mettra fin à sa vie de garçon. Mais voici Saint Julien... Hélas la première maison est fermée, idem pour la deuxième. Dans un silence de sépulcre on s'approche d'une troisième, une grande ferme dont le propriétaire est réputé pour ne pas priser particulièrement ce genre de réjouissance.

"Préparez les choux pourris de préférence!!"

Le porte-rue franchi, les voilà dans la cour. Il y a de la lumière dans la cuisine... On a bien du mal à distinguer quoi que ce soit à travers les carreaux qui sont tapissés par vapeur de la soupe... Mais à entendre le brouhaha qu'il y a là-dedans, on doit manger de bon appétit. La porte est poussée brutalement. Plusieurs j'teux se précipitent en se bousculant et sans regarder projettent leurs trognons à une cadence infernale, vers la table, la cheminée, les alcôves Comme à l'accoutumée s'élèvent des hurlements, des imprécations, mais dans une langue qui n'est ni le français ni le patois de Courtisols...une langue qu'au cours des derniers mois on a appris à reconnaître. Pour une surprise, c'est une surprise!

Dans le désir de faire vite, très vite de multiplier les lancers en un temps record, aucun de nos trois lascars n'a pris le temps de voir que c'était une dizaine de Uhllans prussiens qu'ils avaient en face d'eux...à table... course Constatant la funeste méprise, les j'teux s'envolèrent en une course éperdue, abandonnant munitions et " cartouchières" vers Saint Martin et leurs maisons... Jusqu'à Louis le pousseur de brouette qui laissa cette dernière aux mains des cavaliers allemands...

Fort heureusement pour nos jeunes amis, il fallut quatre à cinq bonnes minutes à nos. Uhlans avant qu'ils ne soient revenus de leur surprise et qu'ils se soient, réajustés et saisis de leurs armes.



-Les Uhlans partent à la recherche du J'teux de traus-

La surprise des uns et des autres avait été totale, autant pour les Courtisiens que pour les Prussiens. Ces derniers étaient arrivés dans la matinée à Saint julien. Sans autre forme de procès, dans la première ferme importante rencontrée, ils avaient exigé le gîte et le couvert. Par mesure de sécurité ils désiraient ne pas se séparer et occuper une seule maison. Le lendemain, ils devaient assurer la surveillance de la partie de la route nationale située entre le Carrefour de la route de Bussy et celui de la Grande Romanie. L'évacuation de la capitale commençait, d'importants convois étaient prévus sur cet itinéraire... Et voilà comment les j'teux de trognons étaient tombés, bien malgré eux sur l'escouade attablée...

Dans la nuit froide de février les Uhlans abandonnèrent rapidement leur poursuite... Ils remirent les recherches au lendemain... Mais on imagine sans peine leur état d'humiliation... Bombardés de choux pourris! Eux la gloire de l'Armée Allemande! Ils avaient en tous cas, une pièce à conviction qui pourrait les amener à découvrir l'un des protagonistes de l'agression. C'était la fameuse brouette. Cette brouette où le père de Louis Freimin avait gravé son nom et son adresse comme cela se faisait volontiers alors sur les engins agricoles en bois tels que charrettes, carrioles, tombereaux. Les plus fortunés faisaient même mouler en fonderie une plaque en forme d'ellipse avec ces mêmes indications.

A l'aube du vendredi, le lieutenant accompagné de trois de ses hommes se rendit chez le maire avec la planche de la brouette comportant les inscriptions fatidiques. (Pauvre Brouette brisée à coups de masse en représailles) Il exigeait qu'on le conduise à l'adresse indiquée. Le maire avait tout de suite saisi le tragique de la situation. Pendant qu'il temporisait en essayant d'expliquer, à l'officier la coutume des trognons, son commis traversant à la course, chenevières et Vesle arrivait trempé jusqu'aux aisselles à la grande ferme de Freimin en hurlant :" Louis, déguerpis va-t'en d'ici ! les pruscos arrivent !"

Sans perdre une seconde, criant à sa mère qu'il allait se réfugier dans une cabane de chasseurs dans les bois de Marson, Louis prit sa course vers le sud. Il était temps, le maire et les Uhlans pénétraient dans la cour. Le maître de maison sexagénaire impotent qui ne pouvait apparaître comme l'un des acteurs de la veille affirma que son fils était à Troyes... La brouette ? On la lui avait dérobée... Les Uhlans firent quelques recherches dans les granges, les remises, la cave mais le lieutenant était pressé de rejoindre son poste au bord de la route nationale... En quittant les lieux, il menaça "On le retrouvera votre fils et il ira devant un tribunal militaire pour outrages à l'Armée Allemande!"

Ces menaces proférées par l'officier firent leur effet. S'exagérant les dangers que leur rejeton courait, les parents lui recommandèrent de rester terré une bonne quinzaine dans cet abri précaire des bois de Marson. Il convenait pourtant de lui faire parvenir vivres, vêtements et couvertures sans éveiller l'attention... Ils pensèrent à Delphine D.....une veuve qui vivait à l'Epine dans un grand dénuement avec sa fille Noémie une jolie brunette de vingt ans...Cette veuve venait parfois seconder à la journée la mère de Louis...

C'est Noémie qui se chargea de ravitailler le pauvre proscrit. Tous les deux jours elle partait à travers champs, savarts et bois emportant vers l'abri des chasseurs ce qu'on destinait au " malheureux Louis."

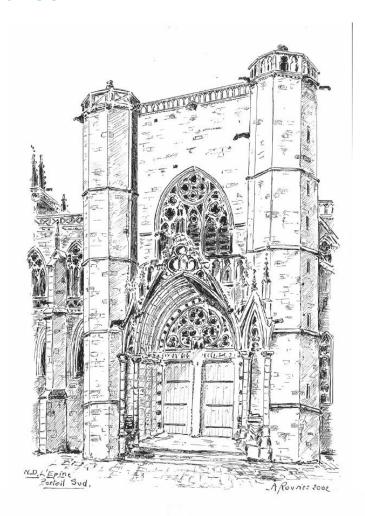
Il faut croire que les deux jeunes gens à cette occasion se trouvèrent des affinités puisque l'année suivante à la Chandeleur, ils passaient devant Monsieur le Maire et Monsieur le Curé de l'Epine... Sans même faire établir un contrat de mariage.

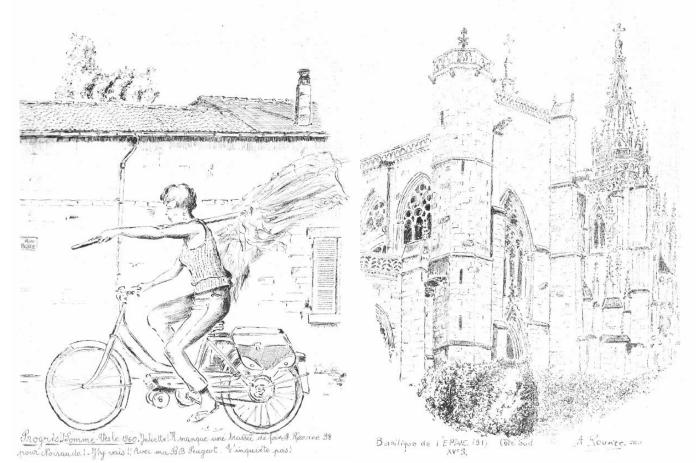
<u>Traduction de patois de Courtisols</u>

*Cette année le Jeudi des Cendres il faudrait pas jeter les trognons à cause de la guerre!

**Pourquoi n'as-tu pas fermé la porte puisque c'était le Jeudi des trognons ?

***Mais ils ont bien raison de s'amuser tant qu'ils sont jeunes, quand ils auront quatre-vingt-dix ans ils ne joueront plus.





MAIRIE

Horaires de permanence :

- Mardi de 17h à 18h30
- Jeudi de 10h à 12h

3 03 26 66 67 60

@ commune.sommevesle@wanadoo.fr

Les rendez-vous sont possibles avec le Maire et les adjoints. Contactez-nous par téléphone ou par mail

RECENSEMENT MILITAIRE:

A partir de 16 ans et jusqu'à 16 ans et trois mois, présentez-vous <u>en personne</u> à la Mairie avec une pièce d'identité et votre livret de famille.

URBANISME:

Présentez-vous en Mairie en possession de votre dossier d'urbanisme et nous l'enverrons à l'instruction. Nous pouvons aussi vous imprimer le formulaire adéquat.

RECONNAISSANCES, NAISSANCES, MARIAGES, PACS:

Prenez contact par mail, téléphone, ou en vous présentant en Mairie et nous vous fournirons tous les renseignements nécessaires.

RECENSEMENT LISTES ELECTORALES:

Présentez-vous en Mairie en possession d'un justificatif d'hébergement de moins de trois mois, et d'une pièce d'identité en cours de validité.

BIBLIOTHEQUE

Tenue par Mme Florence PERARDEL, elle est ouverte tous les premiers mardis du mois, de 17h à 18h30

SALLE POLYVALENTE ANDRE ROUVIER

Nouveaux tarifs

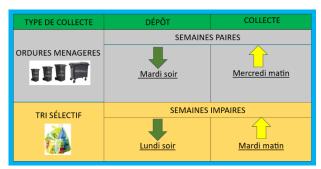
LOCATION	WEEK-END	SEMAINE (du lundi au vendredi)	Jours fériés (hors week-end)	Location vaisselle forfait	Location sono forfait
Habitants Somme-Vesle, Courtisols, Poix	200	70	130	10	10
Extérieur	300	100	200	20	20

Depuis sa mise en service le 21 janvier 2023, la salle des fêtes a été louée 35 week-ends sur les 49 possibles!

Les tarifs sont susceptibles d'évoluer au premier janvier de chaque année.

SYMSEM

Jours de collecte 2024



Déchetterie de Courtisols :

Mardi 14h-18h Jeudi 9h-12h/14h-18h Samedi 14h-18h

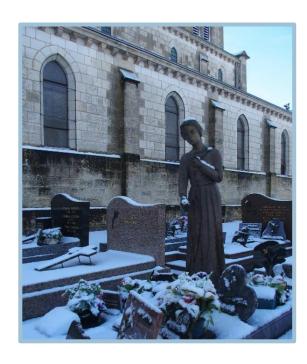
CIMETIERE Nouveaux tarifs

Les concessions du cimetière ont fait l'objet d'une délibération (voir le compte rendu de Conseil du 19 septembre 2023).

Pour ce faire, il a été établi que tous les mois de janvier, les tarifs seront revalorisés en fonction de l'Indice de consommation des ménages hors tabac du mois de décembre de l'année précédente.

Ainsi, au mois de janvier 2024, les tarifs des concessions ont été revalorisés comme suit :

15 ans => 25,8 €/m² 30 ans => 51,7 €/m² 50 ans => 103,5 €/m²



MAISON FRANCE SERVICE DE COURTISOLS

FRANCE SERVICES DE COURTISOLS, AYEZ LE REFLEXE!

La structure France Services délivre une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. En un lieu unique, les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches administratives de la vie quotidienne : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, justice, impôts etc... De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, France Services articule présence humaine et outils numériques.





Conseillères France Services:

Ludivine BASTOS & Isabelle MAILLARD **Quelques chiffres:**

Au 31 novembre 2023, 1070 personnes reçues à la France Services et 1590 démarches accompagnées par les conseillères de la structure.

104 accompagnements individuels et collectifs menés par Elise sous la forme d'ateliers numériques depuis son arrivée en octobre 2023.

Elise AMANN, la conseillère numérique vous propose :

Des ateliers d'initiation au numérique ouverts à tous, individuels mais aussi en collectif :

- Prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone et tablette)
- Naviguer sur internet, faire des achats sécurisés, mettre des objets en vente...
- Envoyer, recevoir et gérer ses mails
- Être accompagné(e) dans ses démarches en ligne (création/consultation de comptes Améli, Mon Espace Santé, Impots.gouv...)
- Installer et utiliser des applications utiles sur son smartphone
- Connaître l'environnement et le vocabulaire numérique
- Apprendre les bases du traitement de texte
- S'initier à la mise en page créative (affiches, cartes...)
- Découvrir les réseaux sociaux, échanger en vidéo avec ses proches



Conseillère numérique :

Elise AMANN

Tél: 09.71.04.51.34

Vous pouvez venir avec votre propre matériel

elise.amann@conseiller-numerique.fr

Portes ouvertes:

Du 2 au 14 octobre 2023, se sont déroulés les secondes portes ouvertes France Services.

Nous les avons délocalisées sur le territoire de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, avec des intervenants divers et variés. En effet, nous avons accueilli un public nombreux et satisfait des thèmes proposés : Mon Espace, la retraite après réforme, les gestes de premiers secours, les aides et subventions ANAH, le petit truck pour le mieux vieillir à domicile, les arnaques et le démarchage abusif et une collaboration avec plusieurs associations chalonnaises dans le cadre d'octobre rose (les champ'dragon ladies, Actions croisées, les pelles chalonnaises, et docteur Brigitte COSTA oncologue à l'institut Godinot de Reims). Encore une très belle réussite









SAPEURS POMPIERS INTERCOMMUNAUX



LYCEE AGRICOLE







Journée de l'arbre

Le 25 Mai 2023 une journée de l'arbre a été organisée au lycée au bénéfice des lycéens avec la participation de nombreux acteurs partenaires. Cette journée, réalisée par les enseignants et personnels de l'établissement engagés dans le programme EPA2 (Enseigner à Produire autrement), avait pour objectif de sensibiliser les apprenants à l'importance des arbres et de la forêt dans toutes ses dimensions. Des ateliers très diversifiés animés par les professionnels partenaires ont permis de mettre en évidence les relations entre l'arbre, l'agriculture, la biodiversité et la santé, d'aborder les relations entre le climat et la forêt, de souligner l'importance économique du bois dans notre Région et d'éveiller aussi à la dimension sociale et culturelle de l'arbre.

Nous remercions les nombreux partenaires qui ont contribué à la réussite de cette journée : la Chambre d'Agriculture de la Marne, l'association Symbiose, l'ONF, l'association d'agroforesterie Nord Est, la fédération de chasse, le Conseil Régional, le service cadre de vie de la ville de Châlons-en-Champagne.



2023 c'est aussi : l'équipe de Golf championne de France à Aurillac! Le bal de promo organisé par l'association des élèves en juin



Et à venir en 2024 :





Comité des Fêtes de Somme-Vesle

Présidente : Mme Ingrid DUPONT

① 06 22 53 65 56

comitedesfetessommevesle@gmail.com

Déchetterie Courtisols

① 03 26 70 19 28

Eglise

Pour obtenir les clés de l'Eglise ou faire sonner les cloches, s'adresser à M. Thierry LALLEMENT ① 06 30 07 50 82

Friterie de la Marne

Toutes les semaines paires ① 06 38 45 53 46

GDAMR

Présidente: Mme Michèle FREYMANN

3 06 15 86 26 62

Trésorière : Monique MONNET

① 03 26 66 62 75

Ateliers bricolages. Tous les 15 jours les mardis, de 14 à 17h.

Gendarmerie de Courtisols

① 03 26 66 61 72

@ cob.chalons-en-champagne@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Lycée agricole de Somme-Vesle

3 03 26 68 66 00

@ legta.sommevesle@educagri.fr

Maison France services

Responsables: Isabelle MAILLARD et Ludivine BASTOS

① 03 26 44 01 81

① 09 71 04 51 34 (Conseillère Elise AMANN)

@ franceservices.courtisols@orange.fr

@ elise.amann@conseiller-numerique.fr

Musée de la Bertauge

Responsable : M. Jacky JANIN

① 03 26 66 64 97

@ musee.labertauge@gmail.com

Paroisse des Sources de la Vesle

Don Jérôme ELISABETH et Don Erwan Courgibet

① 03 26 69 14 03

@ paroisse.saintemarie@chalons.catholique.fr

Sapeurs-Pompiers intercommunaux

Chef de corps : M. Denis BREMONT

① 06 07 29 58 00

@ bremont.denis@orange.fr

Société de chasse

Président : M. Philippe DELAUNAY

① 06 73 06 31 70

@ philippe.delaunay0704@orange.fr

Société de pêche « la Truite », Somme-Vesle/ Courtisols

Président : M. Jean-Luc GUYOT

① 06 88 96 62 88

@ guyotjeanluc@orange.fr Trésorier : M. Luc LALLEMENT

① 06 87 38 09 38

SYMSEM

① 03 26 70 19 28

@ contact@symsem.fr

Voisins vigilants

M. Daniel Henry

① 03 26 66 94 09

Yoga

Tous les jeudis de 19h15 à 20h15 Véronique ADAM

3 06 99 77 35 06

@ veronique.adam51@gmail.com



Hommage à un instituteur anonyme...

C'est à Monsieur Rouvier Que je dédis ces vers, Afin que vous trouviez Ce qui pourrait vous plaire: Des mots sans importance, Des idées vagabondes Un peu de leur enfance, Beaucoup de Cunégonde.

Pour le village au moins,
Les plus ancrés ici,
Vous êtes le témoin,
De jeunes indécis.
Il vous fallait trouver,
Une place en ces lieux;
Une vie sans prouver
Qu'on doit suivre ses vœux.

Vous leur avez appris
Par ces longues journées
Le fait d'être accomplis
Et vous le compreniez.
L'histoire ou le français,
Les maths et la géo,
La date du décès
De ce bon Angelo.

Monsieur Rouvier vous êtes
Et le serez toujours
Témoin de notre dette
À tous ces faits d'amour:
Comment construire un Homme
Si ce n'est par l'envie
Il trouvera en somme
Sa façon d'être en vie.

À Toi, Instituteur,
Qui a forgé tant d'êtres,
Je voudrais faire honneur
Au manque de paraître:
Effacé, anonyme,
Ta retraite est paisible.
Tu es juste sublime,
Car tout leur est possible...

Merci pour tout cela; affectueusement,